



AR Prefecture

006-210601316-20240209-D2024\_02-DE  
Reçu le 28/02/2024

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 février à 14h30

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 26 janvier 2024

Présents : BAYONNE Jean-Jacques, BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien,  
POU Jean-Pierre  
Excusé : FERRARO Noël a donné procuration à J-J BAYONNE  
Secrétaire de séance : BONNARD Florence

Nombre de conseillers : 05  
Présents : 04  
Votants : 05

Délibération D2024-02  
Objet : convention ONF pour l'aménagement forestier

Le maire expose au conseil municipal de la commune de Sallagriffon que le contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Sallagriffon pour la période 2024 2043, nécessite une étude plus approfondie et propose de reporter le vote.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De reporter** la délibération.

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE** les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE  
Le Maire